

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 433

présenté par
M. Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 19

À la première phrase de l'alinéa 30, substituer aux mots :

« le perfectionnement des connaissances, l'évaluation des pratiques professionnelles, »

les mots :

« l'évaluation des pratiques professionnelles, le perfectionnement des connaissances ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle.